

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 595

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 26

I. – À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« , deuxième et dernier »

les mots :

« et deuxième ».

II. – En conséquence, après le même alinéa, insérer l’alinéa suivant :

« *aa bis*) Au dernier alinéa, après la première occurrence du mot : « mobilité », il est inséré le mot : « employeur » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.